

### **Fiche-action 3 : Améliorer la connaissance de l'habitat pour rendre le territoire plus accueillant et attractif**

<b>LEADER 2014-2020</b>	<b>GAL de l'Auxois Morvan</b>	
<b>ACTION</b>	<b>N° 3</b>	<b>Améliorer la connaissance de l'habitat pour rendre le territoire plus accueillant et attractif</b>
<b>SOUS-MESURE</b>	19.2 – Aide à la mise en œuvre d'opérations dans le cadre de la stratégie de développement local mené par les acteurs locaux	
<b>DATE D'EFFET</b>	20 JUIN 2018	

#### **1. DESCRIPTION GENERALE ET LOGIQUE D'INTERVENTION**

##### Axe 2 : Vivre et créer en Auxois Morvan

L'offre de réceptivité est l'une des conditions de base nécessaires au maintien et à l'installation de populations. Or, il semble que cette offre est insuffisamment développée sur le territoire. En effet, l'Auxois Morvan présente plusieurs déficits dans ce domaine : ancienneté du parc de logement (*environ 50 % des résidences principales construites avant 1946*), manque de réhabilitation de celui-ci, proportion non négligeable de logements vacants (*11 % des logements*), offre locative insuffisante, etc. Afin de faire face à ces faiblesses et pour que le Pays puisse offrir des conditions de réceptivité de qualité, adaptées aux attentes de la population, une amélioration de la prise en compte de la question de l'habitat au sens large, est nécessaire et ce à tous les niveaux : communal, intercommunal, élus, professionnels du secteur, habitants, etc.

A cette fin, une phase d'études, en 2 parties, permettant au territoire de mieux connaître et de qualifier son offre de réceptivité ainsi que les besoins des populations sera engagée.

Des actions permettant de mieux appréhender les besoins de la population, vivant ou souhaitant s'installer sur le territoire, seront soutenues. Elles permettront d'avoir une vision globale des attentes des habitants mais également des données plus précises sur celles-ci en fonction des typologies de populations (*familles, jeunes, personnes âgées entrepreneurs, etc.*).

De plus, des études permettant de mieux connaître et de qualifier l'habitat en Auxois Morvan seront aidées. Une première, portée par le PETR, permettra de mieux connaître l'offre globale du territoire. Elle sera complétée par des études autour de l'habitat, portées au niveau intercommunal, qui viseront l'amélioration de la prise en compte de cette thématique par ces collectivités mais également la mise en place de politiques et de documents d'urbanisme (*ex. : PLU-PLUI, OPAH, SCoT, etc.*). Elles seront complétées par le soutien d'études au niveau des pôles structurants du territoire, identifiés par la région Bourgogne-Franche-Comté (*Arnay-le-Duc, Epoisses, Fleurey-sur-Ouche, Liernais, Alise-Sainte-Reine, Velars-sur-Ouche, Montbard, Précy-sous-Thil, Rouvray, Saulieu, Semur-en-Auxois, Sombornon, Venarey-Les laumes, Vitteaux*), permettant d'accentuer la prise en compte de l'habitat dans les bourgs-centres de l'Auxois Morvan.

Cette phase d'études doit également permettre la mise en place d'outils de suivi, permettant d'observer l'évolution de l'offre de réceptivité de l'Auxois Morvan (*en lien, notamment, avec l'observatoire départemental de l'habitat du Conseil départemental de la Côte-d'Or*).

Ces études seront accompagnées par une série d'actions de sensibilisation et d'information sur l'habitat. Les élus et plus largement les collectivités du territoire seront la cible privilégiée d'une partie de ces actions. Elles viseront à les sensibiliser afin de favoriser l'émergence de politiques d'aménagement du territoire, cherchant à développer de réelles actions en matière de réceptivité et d'attractivité.

Elles seront complétées par des actions, à destination du grand public, de sensibilisation au patrimoine architectural de l'Auxois Morvan. Elles viseront à faire connaître ce patrimoine varié, allant d'une architecture ancienne à une plus contemporaine et son appropriation par les habitants du territoire. Des actions plus spécifiques autour de la réhabilitation du bâti ancien sont également envisagées. Elles chercheront à fournir aux habitants des outils leur permettant de réhabiliter leur logement, en respectant les spécificités architecturales de l'Auxois Morvan ; le but étant de favoriser la préservation d'un patrimoine bâti ancien mais vivant et adapté aux attentes actuelles des populations qui l'habitent. De plus, afin que les habitants soient mieux informés sur leurs possibilités en matière d'aide à la rénovation, de lutte contre la vacance et la précarité énergétique, etc., des actions de communication sur les dispositifs et structures existants autour de l'habitat et du logement seront menées. L'objectif étant de se faire le relai de l'existant.

Enfin des actions de sensibilisation destinées aux professionnels du bâti seront soutenues. Elles chercheront à leur faire connaître les spécificités architecturales qui caractérisent l'Auxois Morvan afin qu'ils puissent les prendre en compte lors de leurs actions et techniques de réhabilitation. En leur fournissant des outils adaptés, la volonté est de structurer une filière locale de réhabilitation du bâti afin que les professionnels puissent répondre, de manière efficace, aux demandes qui leur sont adressées.

Des outils d'analyses ou de veilles seront aussi créés. Ils auront pour missions de mener et d'enrichir les

réflexions autour du logement, de suivre les études sur l'offre de réceptivité et plus largement d'initier des actions en matière d'habitat. L'objectif est de faire de ces outils des entités pérennes permettant de suivre et d'accompagner, au-delà des phases d'études, les réflexions et les actions du territoire en matière d'habitat.

Une partie des actions précédentes seront accompagnées conjointement avec le service du Pays d'art et d'histoire de l'Auxois Morvan dont l'une des missions principales est de valoriser et de sensibiliser au patrimoine. De même, l'ensemble de cette fiche-action sera menée en lien avec les politiques régionales et départementales en matière d'habitat.

Les actions autour de l'habitat mises en place dans le cadre du programme LEADER, sont liées à des actions plus larges d'aménagement du territoire, notamment l'élaboration d'un Scot à l'échelle de l'Auxois Morvan. Cette fiche-action est donc une première étape de travail et de réflexion permettant de traiter la question de manière globale et coordonnée à l'échelle du Pays.

## **2. TYPE ET DESCRIPTION DES OPERATIONS**

### 3.1. Création d'outils d'observation et d'analyse du logement et de l'habitat sur le territoire:

- Outils d'Identification des acteurs publics et privés de l'habitat et du rôle de chacun
- Outils d'Amélioration et développement de la mise en réseaux des acteurs de l'habitat

### 3.2. Amélioration de la connaissance de l'offre de réceptivité du territoire :

- Etude globale sur les besoins et attentes de la population et en fonction de différentes typologies : familles, personnes âgées, jeunes, entrepreneurs, etc.
- Accompagnement des collectivités dans leurs réflexions relatives à l'habitat, en cohérence et en complémentarité avec les dispositifs régionaux et départementaux, au niveau :
  - de l'Auxois Morvan par une étude globale de l'offre du territoire, avec une réflexion plus particulière sur les 12 pôles structurants du territoire (*identifiés par la Région Bourgogne-Franche-Comté*) :
    - 2 pôles de centralité : Montbard et Saulieu
    - 3 pôles intermédiaires : Arnay-le-Duc, Semur-en-Auxois, Venarey-Les laumes
    - 7 pôles de proximité : Epoisses, Fleurey-sur-Ouche, Liernais, Velars-sur-ouche, Alise-Sainte-Reine, Précyc-sous-Thil, Rouvray, Sombornon, Vitteaux
  - intercommunal et des pôles SRADDT afin d'accompagner ces collectivités dans leurs réflexions et leurs actions en matière d'habitat et d'urbanisme (*ex.: diagnostics préalables à la mise en place de documents et de stratégie d'habitat, état des lieux des logements vacants ou à réhabiliter*)
- Mise en place d'outils de suivi de l'offre de réceptivité

### 3.3. Sensibilisation et information sur l'habitat et le logement :

- Actions et outils de sensibilisation aux questions liées à l'habitat, par exemple :
  - sensibilisation et accompagnement des élus et des EPCI à l'émergence de politiques urbanistiques (*ex.: sessions d'échanges et d'information, intervention d'experts*)
  - sensibilisation au patrimoine architectural et paysager (*ex.: expositions, outils de médiation*)
  - sensibilisation à la réhabilitation du bâti ancien (*ex.: guide de la réhabilitation, ateliers pratiques*)
  - sensibilisation des professionnels du bâti aux spécificités architecturales de l'Auxois Morvan et à sa réhabilitation, afin de développer une filière locale de réhabilitation du bâti ancien (*ex.: intervention de spécialistes sur les techniques ou matériaux à utiliser*)
- Actions et outils de communication et d'information sur les programmes et structures existants en matière d'habitat et de logement (*ex. : actions de communication à destination des élus et des EPCI, plaquette d'information sur les permanences de l'ADIL 21 à destination des habitants*)

## **3. TYPE DE SOUTIEN**

Subvention

## **4. LIENS AVEC D'AUTRES REGLEMENTATIONS**

- PDR FEADER : M. 7.4.1. « Renforcer l'offre de logements adaptés aux besoins et au confort de vie actuelle et peu consommateurs d'énergie »
- PO FEDER-FSE : OS 3.2 « Réduire la consommation énergétique des bâtiments »

## **5. COUTS ADMISSIBLES**

### 3.1. Création d'outils d'observation et d'analyse du logement et de l'habitat sur le territoire:

- Prestations extérieures
- Conception de supports et d'outils de mise en réseau
- Frais de rémunération : salaires bruts et charges patronales
- Frais professionnels :

- Frais de déplacement
- Frais de restauration
- Frais d'hébergement
- Frais de formation

### 3.2. Amélioration de la connaissance de l'offre de réceptivité du territoire :

- Prestations extérieures :
  - Diagnostics
  - Etudes
- Conception de supports et d'outils de suivi de l'offre de réceptivité
- Frais de rémunération : salaires bruts et charges patronales
- Frais professionnels :
  - Frais de déplacement
  - Frais de restauration
  - Frais d'hébergement
  - Frais de formation

### 3.3. Sensibilisation et information sur l'habitat et le logement :

- Prestations extérieures
- Conception de supports et d'outils de sensibilisation et d'information
- Frais de formation directement liés à l'offre de réceptivité
- Frais de sensibilisation directement liés à l'offre de réceptivité
- Frais d'organisation d'événements :
  - Prestations extérieures
  - Frais de location de salle et de matériel
  - Frais de déplacement
  - Frais de restauration
- Frais de communication :
  - Conception d'outils web et print
  - Réalisation, édition et impression de documents et supports de communication
  - Prestations extérieures
  - Campagnes de communication
- Matériel :
  - Acquisition de petit matériel
- Frais de rémunération : salaires bruts et charges patronales
- Frais professionnels :
  - Frais de déplacement
  - Frais de restauration
  - Frais d'hébergement
  - Frais de formation

Un taux forfaitaire de 15 % des frais de personnel directs éligibles destinés à couvrir les dépenses indirectes liées à l'opération, conformément à l'article 68.1 (b) du règlement (UE) n°1303/2013, peut être appliqué.

## **6. BENEFICIAIRES**

### 3.1. Création d'outils d'observation et d'analyse du logement et de l'habitat sur le territoire:

- PETR du Pays de l'Auxois Morvan
- Collectivités territoriales et leurs groupements

### 3.2. Amélioration de la connaissance de l'offre de réceptivité du territoire :

- PETR du Pays de l'Auxois Morvan
- Collectivités territoriales et leurs groupements

### 3.3. Sensibilisation et information sur l'habitat et le logement :

- PETR du Pays de l'Auxois Morvan
- Collectivités territoriales et leurs groupements
- Etablissements publics
- Syndicats mixtes
- Bailleurs sociaux
- Syndicats professionnels ou interprofessionnels
- Chambres consulaires
- Associations de droit privé

- Associations de droit public

## 7. CONDITIONS D'ADMISSIBILITE

L'admissibilité détermine la possibilité d'instruction du dossier mais ne garantit pas l'octroi de la subvention.

3.2. Amélioration de la connaissance de l'offre de réceptivité du territoire : le projet doit concerner soit :

- l'ensemble du périmètre du PETR (*projet porté par le PETR du Pays de l'Auxois Morvan*)
- une des Communautés de communes du territoire
- un des 14 pôles structurants du territoire : Arnay-le-Duc, Epoisses, Fleurey-sur-Ouche, Montbard, Liernais, Alise-Sainte-Reine, Velars-sur-ouche, Précly-sous-Thil, Rouvray, Saulieu, Semur-en-Auxois, Somberton, Venarey-Les laumes, Vitteaux

## 8. ELEMENTS CONCERNANT LA SELECTION DES OPERATIONS

La sélection des projets se fera suivant une grille de sélection définie par le comité de programmation du GAL.

## 9. MONTANTS ET TAUX D'AIDE APPLICABLES

Taux maximal d'aides publiques : 100 %

Taux fixe de cofinancement LEADER : taux de 80 % de la dépense publique nationale retenue

Pour les actions récurrentes, l'aide sera limitée à 3 ans

## 10. INFORMATIONS SPECIFIQUES SUR LA FICHE ACTION

Indicateurs	Objectifs intermédiaires (fin 2018)	Objectifs finaux (fin 2023)
Nombre d'outils d'analyses ou de veilles soutenus	1	1
Nombre d'études soutenues		3
Nombre d'actions ou d'outils de sensibilisation et d'information soutenus	2	6